

REGLEMENT DU CONCOURS [#smartselfieBE]

1. Le concours «#smartselfieBE» est organisé par la SA Mercedes-Benz Belgium Luxembourg, Avenue du Péage 68, 1200 Bruxelles (ci-après dénommée « Mercedes-Benz BeLux »).
2. Le concours est organisé et uniquement valable en Belgique pour les personnes âgées de min. 18 ans et domiciliées en Belgique et en possession d'un permis de conduire B (ou supérieur) valable.
3. Processus de participation: Suivez notre page Instagram. Postez un (ou plusieurs) selfie(s) sur Instagram avec une smart (la vôtre, une dans la rue, dans votre smart center, ...) visible sur la photo et indiquez le hashtag #smartselfieBE.
4. Les participants sont expressément informés que le concours n'est en aucune façon organisé, géré ou parrainé par le réseau social Instagram.
5. Le concours démarre le 2 Mars 2015 et se termine le 16 Mars 2015 à 23:59, la date de publication du selfie faisant foi.
6. Le participant qui aura posté la photo élue comme la plus belle et créative selon le jury, sera le gagnant.
7. Toute communication relative au concours autre que celle qui sera à la disposition du public par les canaux sélectionnés par Mercedes-Benz BeLux, sera exclue.
8. Le gagnant sera averti personnellement par Mercedes-Benz BeLux.
9. Le gagnant remportera deux prix. Les prix consistent en un week-end en smart (fortwo, forfour – la décision définitive incombera à Mercedes-Benz BeLux en fonction de la disponibilité) et un goodiebag smart. La date du weekend pourra être choisie librement par le gagnant jusqu'au 31-06-2015, selon les possibilités proposées par Mercedes-Benz BeLux.
10. La participation au présent concours est interdite aux membres du personnel de Mercedes-Benz BeLux et de ses partenaires.
11. Le gagnant n'a droit qu'à un seul prix. Le prix est strictement personnel et non transmissible.
12. Le prix ne peut être échangé entièrement ou partiellement contre de l'argent comptant ou de quelque autre manière que ce soit.
13. Aucune communication de quelque nature qu'elle soit ne sera effectuée concernant le présent concours. Le règlement peut être consulté sur le site web www.smart.com
14. Les organisateurs du présent concours déclinent toute responsabilité si le concours devait être modifié ou annulé pour toute cause indépendante de leur volonté.
15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, les organisateurs peuvent prendre toute mesure nécessaire pour que le concours se déroule au mieux.
16. Quiconque participe au concours accepte automatiquement que ses données et/ou photo soient utilisées à des fins promotionnelles par Mercedes-Benz BeLux ou par des sociétés liées.
17. La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.
18. La nullité d'une disposition du présent règlement n'entraîne pas la nullité du règlement du concours.
19. Tous litiges éventuels seront de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.